

La culture peut aussi être grand public

■ La Belgique n'a pas encore de commission de censure des œuvres qui peuvent et ne peuvent pas figurer au répertoire des lieux subventionnés. Ouf. Mais pourquoi opposer Stromae et Bach ?

Le 17 juin dernier, "La Libre Belgique" publiait un texte du chorégraphe et metteur en scène José Besprosvany, intitulé: "Les dérives de la Culture". Ce texte prétendait dénoncer des amalgames qui existent, selon l'auteur, entre des intérêts privés et le secteur dit "public", autrement dit, subventionné. Il prenait ainsi pour cible la prochaine production "Cabaret" de Joe Masteroff, Fred Ebb et John Kander, qui débutera en septembre prochain au Théâtre National⁽¹⁾.

Il n'est, sans doute, pas besoin de rappeler que cette œuvre, créée en 1966 sous forme de Comédie musicale a puisé sa source dans la pièce de John Van Druten qui lui-même s'est inspiré du grand écrivain Christopher Isherwood. Elle dépeint la montée du nazisme à Berlin dans les années 30 et le cabaret y est présenté comme le dernier havre de liberté pour celles et ceux qui sont à la marge. Il n'est pas besoin non plus de citer le célèbre film de Bob Fosse, ni les nombreuses productions restées célèbres.

L'auteur de cet article poursuivait également sa dénonciation tous azimuts en pointant le cinéma La Sauvenière, à Liège, cinéma pourtant unanimement reconnu pour sa programmation, modèle admiré en Europe, qui fait la preuve que l'on peut concevoir une programmation de qualité qui attire un vaste public. Faut-il vraiment que le secteur subventionné s'abstienne de mettre à l'affiche toute œuvre de qualité qui pourrait attirer un tant soit peu de public si elle n'a pas été réalisée exclusivement avec des fonds publics ?

Mais laissons de côté les exemples particulièrement mal choisis de ce texte, pour nous concentrer sur les questions

de fond: tout d'abord, comment se fait-il qu'un artiste en arrive à réclamer que les pouvoirs publics arbitrent le choix des œuvres qui peuvent ou non être montées dans les lieux subventionnés et, d'autre part, sur quelles bases les pouvoirs publics peuvent-ils appuyer leur analyse des politiques culturelles et des programmes mis en œuvre par les institutions subventionnées, dans les arts de la scène, aujourd'hui ?

La première question trouve sa source dans les difficultés que le secteur culturel connaît depuis quelques années, et la détresse qui y règne. Le statut social des artistes est un des enjeux fondamentaux tant en Belgique qu'en France, parce qu'il constitue le principal filet de protection de professions soumises à des bouleversements successifs. Depuis 2008, la non-indexation des subventions des institutions et des subventions ponctuelles attribuées par les commissions a pour conséquence d'exercer une pression sur le volume d'emploi artistique, qui se réduit.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la croissance de la société européenne a été extraordinaire. Son développement culturel, sans précédent. A tel point que l'indépendance des artistes par rapport aux goûts et à l'approbation des publics s'est accrue, jusqu'à ce que, dans certains cas, les publics, destinataires des œuvres, soient en complet décrochage, comme on a pu le constater dans plusieurs lieux vers le milieu des années 80.

D'autres secteurs artistiques, les arts visuels, par exemple, sont moins soumis

à cette nécessité d'une reconnaissance immédiate. L'œuvre se perpétue au-delà de l'existence de l'artiste. Depuis les années 90, la nécessité d'un rapport renouvelé aux publics s'est fait remarquer de manière plus précise. C'est d'ailleurs ce constat qui nous a permis à Patricia Ide et à moi-même, de créer le théâtre Le Public. De même, dans l'évaluation des politiques publiques, l'appréciation des audiences a fait un retour remarqué depuis les années 2000, et rares sont aujourd'hui les responsables culturels qui l'évacuent, même si chacun s'accorde à dire qu'il s'agit d'une donnée d'évaluation parmi d'autres, mais une donnée néanmoins essentielle.

Des lors, au milieu de contraintes diverses, quels sont donc, aujourd'hui, les autres paramètres qui permettent aux pouvoirs publics d'évaluer les politiques artistiques ? La question primordiale qui est aujourd'hui posée est celle de l'emploi des artistes de notre communauté. Pour le théâtre, c'est une évidence, car la Fédération Wallonie-Bruxelles finance pas moins de 5 écoles professionnelles des arts de la scène d'où sortent, chaque année, à peu près 140 comédien(ne)s. Mis à part l'examen indispensable de cette situation que les pouvoirs publics, s'ils sont responsables et cohérents, seront certainement amenés un jour à effectuer, il est essentiel que des efforts continuent à être fournis par les institutions subventionnées pour assurer un volume appréciable d'emploi artistique convenable. Les cahiers des charges des théâtres comprennent des impositions en ce sens. Mais, pour cela, l'indexation des budgets dévolus au secteur théâtral en général (en panne depuis quatre ans au contraire de l'aug-

mentation des charges des théâtres), à l'image de ce qui s'est fait pour l'enseignement jusqu'ici, est une priorité absolue que de très nombreux employeurs réclament pour la législature qui va débiter.

La seconde question qui doit être au centre de l'évaluation des politiques culturelles est celle du soutien à la création des œuvres d'auteurs sans pour autant oublier la représentation ou l'exécution d'œuvres appartenant au patrimoine mondial ni même à la création contemporaine internationale en général.

La troisième question concerne la diffusion des œuvres et le nombre de représentations. Les coûts de création et de répétitions d'une nouvelle production sont tels aujourd'hui qu'ils nécessitent un amortissement raisonnable pour un nombre suffisant de représentations.

La quatrième question a trait à l'éducation aux arts en général et au théâtre en particulier, en lien avec l'enseigne-

ment. Cette dimension est essentielle pour initier les jeunes à la musique, au théâtre, à la danse.

Enfin, pour en revenir à l'article cité en début de propos, il est bien évident que personne ne peut comprendre comment une œuvre comme "Cabaret" qui raconte la montée du fascisme dans une des périodes les plus sombres dans notre histoire mais décrit aussi le monde du spectacle comme un endroit, refuge de liberté de vie et d'expression, pourrait être considérée comme une œuvre commerciale. De plus, ce sont plus de trente

artistes qui sont engagés dans ce projet qui offrira un total de cent quatre-vingt mois d'emploi artistique! Il n'est jamais bon de tout confondre, ni de classer les œuvres et les gens dans des cases étanches. Le monde dans lequel nous vivons est, pour le pire, mais aussi pour le meilleur, sans frontières. Chacune et chacun d'entre nous passe ainsi de la culture de masse à l'appréciation d'œuvres d'art.

Présenter le film de Yolande Moreau, "Henri" empêcherait-il d'apprécier "Maléfique" avec Angelina Jolie, par exemple? Mais, cela, n'importe quel lecteur amoureux de culture le sait. Il partage ses plaisirs et ses amours entre des formes souvent fort différentes de culture, de Stromae à Jean-Sébastien Bach en passant par "Guillaume et les garçons" et "Le Malade Imaginaire" de Molière. Heureusement, la Belgique n'a pas encore de commission de censure des œuvres qui peuvent, doivent et ne peuvent pas figurer au répertoire! Cela est fort heureux et réjouissant pour l'ensemble des spectateurs. C'est d'ailleurs aussi cela que raconte "Cabaret" ...

→ (1) A voir du 11 septembre au 1^{er} octobre 2014.

→ Voir article complet sur le site du théâtre Le Public.

→ Titre et chapeau sont de la rédaction.

Le monde dans lequel nous vivons est sans frontières. Chacune et chacun d'entre nous passe ainsi de la culture de masse à l'appréciation d'œuvres d'art.

MICHEL KACENELENOGEN
Directeur du théâtre
Le Public